

RÉSOLUTION
2024-003

CONTRAT ET ACHAT D'UN CELLULAIRE POUR APPELS D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Lingwick ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 12 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité du Canton de Lingwick et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Lingwick n'a pas de numéro de téléphone unique pour les appels d'urgence et de signalement d'incidents provenant de citoyens, en dehors des heures d'ouverture du bureau ;

CONSIDÉRANT QU'une cédule de disponibilité lors des fins de semaine est déjà prévue pour l'équipe des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'un téléphone de type *flip*, auprès de l'entreprise de Bell, au coût de 110,00 \$ taxes en sus, avec un forfait « Voix prépayé » de 2 ans, au coût de 20 \$ par mois taxes en sus.

QUE le montant soit imputé au poste Sécurité civile n° 02-230-00-419.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président